

CH_VB 80 2007-1186 vom 10. April 2007

Bundesverwaltung, 2007-04-10, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_80_2007-1186_

FR: CH_VB 80 2007-1186 du 10 avril 2007

IT: CH_VB 80 2007-1186 del 10 aprile 2007

Volltext

3480 2007-1186 Ouverture d'une procédure d'examen concernant la concentration Migros/Denner (art. 32 et 33 de la loi fédérale sur les cartels et autres restrictions à la concurrence, LCart) Le 10 avril 2007, la Commission de la concurrence a reçu la notification complète d'un projet de concentration. Migros-Genossenschafts-Bund (Migros), société coopérative ayant son siège à Zurich, prévoit d'acquérir le contrôle de Denner, société anonyme ayant son siège à Zurich, par prise de participation au capital. Migros est la première entreprise de commerce de détail en Suisse. Elle est active dans les domaines alimentaire (food), para-alimentaire (near food), non-alimentaire (non food) et prestations de services. Grâce à ses très nombreux points de vente, elle est représentée sur l'ensemble du territoire suisse. Denner est également active dans le commerce de détail, plus spécifiquement dans le segment du discount. Ses activités se concentrent dans la vente alimentaire et para- alimentaire. Par ailleurs, Denner livre des détaillants indépendants (Denner Satelliten), ce qui lui offre également une présence sur l'ensemble du territoire suisse. Seront objet de l'examen, d'une part, les marchés de l'approvisionnement sur lequel les entreprises de commerce de détail sont en contact avec leurs fournisseurs (marché amont) et, d'autre part, le marché de la distribution, sur lequel les entreprises de commerce de détail sont en contact avec les consommateurs finaux (marché aval). Toutes les personnes et entreprises intéressées peuvent donner leur avis sur ce projet au secrétariat de la Commission de la concurrence. Les avis doivent être présentés par écrit au secrétariat de la Commission de la concurrence dix jours au plus tard à compter de la date de cette publication. Ils peuvent être transmis au secrétariat par télécopie (031 322 20 53) ou par courrier postal, avec mention du projet de concentration cité en titre, à l'adresse suivante: Secrétariat de la Commission de la concurrence Monbijoustrasse 43 3003 Bern Selon l'art. 43 LCart, seules les entreprises participant à la concentration ont qualité de parties. 29 mai 2007 Secrétariat de la Commission de la concurrence

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Ouverture d'une procédure d'examen concernant la concentration Migros/Denner In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2007 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 22 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 29.05.2007 Date Data Seite 3480-3480 Page Pagina Ref. No 10 140 613 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.